

## Cahier des charges de prestations de services

### Projet d'amélioration de la résilience des exploitations agricoles en polyculture-élevage en Bresse (Ain) en renforçant l'autonomie protéique et la structuration des filières locales

#### 1. Contexte

La Bresse dans l'Ain, territoire à dynamique agricole importante, se caractérise par de nombreuses exploitations de polyculture-élevage représentant un tiers des exploitations de l'Ain et un quart de la surface agricole de ce département. Ce secteur essentiel de l'économie locale est cependant confronté à une diminution constante du nombre d'exploitations.

Aujourd'hui, les coûts d'évolution des exploitations (reprise de structure, mise aux normes...) sont très élevés. Ces éléments combinés à l'évolution de la PAC (fin des quotas, évolution des aides du 1er pilier...), à la volatilité des cours et à la hausse du prix du foncier, font courir le risque d'une érosion progressive du nombre d'éleveurs et des surfaces qu'ils valorisent.

Par ailleurs, depuis le 31 mars 2019, 29 communes du Nord de la Bresse sont sorties du zonage, dit défavorisé simple (ZDS), ce qui entraînera la perte de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel) pour les éleveurs de ces communes :

- perte de 20 % en 2019
- perte de 60 % en 2020
- perte totale à compter de 2021.

130 éleveurs sont concernés par la perte de l'ICHN, pour une perte moyenne de 8 100 euros par exploitation soit, pour la zone, un déficit de versement d'aide d'un million d'euros par an.

L'équilibre économique des exploitations d'élevage concernées reposait en partie sur le versement de l'ICHN. La suppression de l'aide va provoquer de réelles difficultés pour certains exploitants.

Le préfet de département et ses services sont engagés avec les représentants professionnels pour faciliter la mobilisation des énergies afin d'aider les exploitations sortantes à augmenter leur résultat jusqu'à compenser la perte de l'ICHN.

Pour ce faire, l'État propose une aide au financement d'un audit global des exploitations agricoles qui permet d'établir un plan d'actions adapté à l'exploitation. Le préfet et la chambre d'agriculture ont également mobilisé les acteurs économiques des filières pour identifier les pistes d'opportunités susceptibles d'aider les exploitations de ce territoire.

Dans ce cadre, une réflexion a été menée sur le sujet de l'autonomie protéique des exploitations. Laquelle a permis d'identifier les besoins d'une étude plus approfondie sur ce thème, objet de la présente consultation, permettant de définir précisément les actions susceptibles d'être déployées sur ce territoire de la Bresse.

Cap Rural, réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes, est mobilisé en accompagnement de l'évolution des ZDS avec différentes modalités selon les territoires concernés (Rhône, Drôme et Ain).

## 2. Objectifs du projet

La vulnérabilité actuelle de l'élevage est aussi renforcée par la sensibilité de l'alimentation animale (fourrages notamment) à la variabilité climatique. Or l'autonomie alimentaire du troupeau est sans aucun doute un des leviers qui permet de limiter l'exposition de l'exploitation aux aléas climatiques et économiques et de ce fait, constitue donc un facteur clé de résilience des exploitations de polyculture élevage.

Fort de ces constats, la présente étude porte sur un projet visant à favoriser l'autonomie protéique des exploitations en Bresse et/ou leur approvisionnement par des filières locales et à poser collectivement les jalons pour structurer et consolider cette démarche (capitalisation à partir de références, contractualisation entre acteurs, investissements dédiés, ...).

L'enjeu de ce projet est donc, en partenariat avec les acteurs locaux, de co-construire une approche plus globale et territoriale de l'autonomie protéique, de rechercher les synergies permettant d'accompagner des projets collectifs adaptés à ce territoire et d'engager les investissements nécessaires à la production à la transformation de ces protéines pour une utilisation optimum dans les élevages. C'est aussi une réflexion à conduire pour identifier les différentes sécurités à intégrer de façon pérenne dans les systèmes fourragers, pour faire face aux évolutions climatiques à venir.

Les pistes d'actions seront définies à deux niveaux :

- au niveau de l'exploitation,
- au niveau des filières de transformation des protéines.

Les objectifs recherchés par ce projet sont donc les suivants :

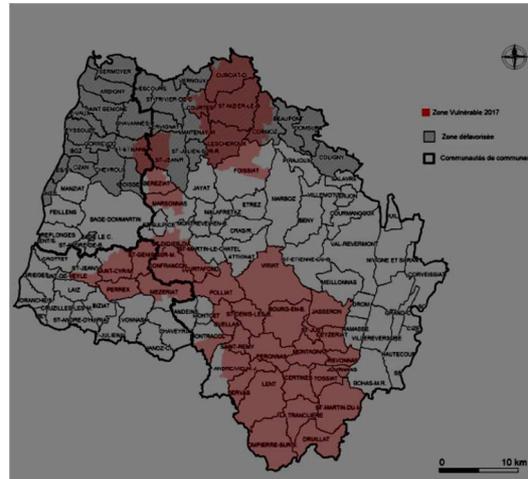
- Sécuriser les ressources fourragères des exploitations agricoles de polyculture élevage.
- Diminuer la dépendance des exploitations aux achats de protéines.
- Identifier les différentes sécurités à intégrer de façon pérenne pour faire face aux évolutions climatiques à venir.
- Favoriser l'approvisionnement des filières en protéines locales.
- Optimiser la valorisation par les animaux des protéines produites localement en soutenant la transformation sur le territoire.

## 3. Périmètre de l'étude

L'autonomie alimentaire des élevages devra se raisonner à une échelle plus large que celle de l'exploitation, comme celle d'un territoire (département, région, zone AOC...) afin de prendre en compte les interactions entre industries, exploitations céréalières et élevages, et les exigences des différents cahiers des charges. Certaines filières sous signe officiel de qualité comme l'AOC «Crème et beurre de Bresse » ou encore des marques identifiées comme « C'est qui le patron ? » ont déjà introduit dans leur cahier des charges des exigences sur la provenance locale de l'alimentation des troupeaux. D'autres opérateurs des filières avicoles ou porcines sont également en attente de protéines locales.

Les protéines obtenues à l'intérieur d'un même bassin de production contribuent à l'autonomie des élevages implantés dans la zone. Cette vision plus systémique de l'autonomie alimentaire s'intègre dans un schéma de cohérence territoriale et d'économie circulaire.

C'est pourquoi le prestataire veillera à associer l'ensemble des acteurs du monde agricole de **la Bresse de l'Ain**, pour se saisir de cette problématique. La sécurisation des apports fourragers des exploitations est un enjeu primordial pour sécuriser l'élevage dans le territoire.



#### 4. Étendue des prestations souhaitées

Le projet devra suivre le cadre précisé ci-dessous tout en laissant la possibilité d'une adaptation émanant des opérateurs au cours de sa réalisation, afin de favoriser les initiatives et idées novatrices susceptibles d'enrichir la mise en œuvre du projet.

La volonté affichée de travailler avec l'ensemble des partenaires vers un même objectif est un élément clé dans la réussite du projet.

Il sera ainsi possible de s'appuyer sur leurs expertises et leurs connaissances de terrain, pour identifier les exploitations agricoles, qui pourront devenir actrices de ce projet.

Le projet comportera a minima les phases suivantes et devra détailler leur contenu :

#### PHASE 1 : Identification des pistes d'actions

L'objectif de cette phase est d'identifier l'ensemble des opportunités à traduire en actions pour le développement de l'autonomie protéique du territoire :

- **Renforcer l'acquisition de références et les échanges de pratiques pour améliorer l'expertise sur le sujet**

Il s'agira d'échanger et compiler les pratiques intéressantes pour favoriser l'autonomie protéique et partager les informations autant sur :

- la mise en place de nouvelles productions de fourrages à base de luzerne, d'associations céréales/protéagineux, graminées/légumineuses, ...
- la recherche de leviers pour assurer la productivité des prairies
- l'opportunité de développer la production locale de protéagineux grain seuls ou en association avec des céréales

L'analyse des pratiques chez les agriculteurs du secteur permettra de sérier les déterminants au déploiement de ces cultures fourragères dans l'assolement, à l'évaluation des conditions de récoltes et de conservation, ainsi qu'à leur valorisation par les animaux.

A un niveau macro-économique, les avantages et les contraintes propres à la création de filières locales d'approvisionnement en protéines seront analysés, y compris dans une approche agro-environnementale (impacts agronomiques, bilans carbone, ...).

### ○ Explorer le champ des possibles

Cette phase devra permettre d'identifier, au-delà du territoire, les initiatives intéressantes déjà engagées en lien avec l'objectif de l'étude aux différentes échelles (échelle de l'exploitation, échelle des territoires).

Cette phase pourra notamment prévoir l'organisation de mission d'études, notamment sur les techniques innovantes de préparation des aliments d'élevage permettant d'obtenir une meilleure utilisation de la fraction protéique.

### ○ Sécuriser les stocks pour préserver l'élevage

Cette phase portera sur une meilleure caractérisation du milieu, notamment la variabilité du climat (pluviométrie et température insuffisantes ou excessives), la portance et la réserve utile des différents types de sol pour mieux cerner les risques et chiffrer le coût des différentes sécurités à intégrer de façon pérenne dans les systèmes fourragers.

Des pistes visant à développer des complémentarités territoriales - par exemple montagne/plaine, céréaliers/éleveurs, etc...- devront être étudiées qualitativement et économiquement.

Pour l'ensemble des pistes d'action identifiées, le prestataire

- étudiera les possibilités de transposition au territoire de la Bresse.
- mesurera l'efficacité des projets transposables au travers des indicateurs suivants :
  - ↳ Création de valeur (augmentation de la valeur ajoutée) et réduction des coûts de production, de logistique, de commercialisation :
    - ✦ Simulation économique à partir des cas type départementaux
    - ✦ Coût de ration
    - ✦ Charges de mécanisation
  - ↳ Réduction des émissions de gaz à effet de serres (GES) et des polluants d'origine agricole liés à la qualité de l'air :
    - ✦ Empreinte carbone

- ✦ Consommation de carburant
- ↳ Réduction de la vulnérabilité aux aléas climatiques, sanitaires ou économiques - Renforcement de l'autonomie et de la résilience des systèmes de production :
  - ✦ Diversité des assolements
  - ✦ Part des achats extérieurs/EBE
  - ✦ Maîtrise de la ressource en eau à l'échelle de l'exploitation
- ↳ Développement de la contractualisation entre les différents maillons de la filière :
  - ✦ Nombre de rencontres entre les différents maillons de la filière
  - ✦ Nombre de cahier des charges en lien avec l'autonomie protéique
- ↳ Réduction des intrants - Protection des sols - Protection de la ressource en eau :
  - ✦ Evolution du poste de charge des intrants
  - ✦ Surface en couverts végétaux
  - ✦ Evolution des rotations

**Cette phase de 4 mois donnera lieu à un rendu avec réunion du comité de pilotage.**

## PHASE 2 : Stratégie territoriale et de filières – Plan d'actions

### ○ Définir collectivement une stratégie à l'échelle des exploitations, du territoire et des filières

Les travaux issus des précédentes phases donneront l'occasion aux éleveurs et opérateurs économiques de disposer d'une vue plus globale et territoriale de l'autonomie protéique et de rechercher les synergies permettant de définir les principales orientations de projets collectifs adaptés à leur territoire et d'engager les investissements nécessaires.

Le prestataire et ses partenaires s'attacheront à favoriser la structuration de réelles filières et à fédérer les différents opérateurs, pour favoriser la mise en œuvre de démarches collectives.

L'établissement de cette stratégie au sein du comité de pilotage s'appuiera sur l'identification de tous les leviers possibles issus des travaux de l'ensemble du programme et sur les données des partenaires et notamment sur :

- l'établissement d'une typologie des structures agricoles susceptibles de produire et/ou consommer les protéines sur la zone Bresse,
- la précision des itinéraires techniques de production de ces protéines,
- la définition des marges de progrès techniques et économiques sur les exploitations de polyculture élevage,
- les sécurités à introduire pour contribuer à la résilience des élevages, notamment au regard des changements climatiques,
- l'identification des investissements individuels ou collectifs nécessaires de la production à la transformation de ces protéines pour une utilisation optimum dans les élevages, en tenant compte des évolutions climatiques à venir.

**Cette stratégie sera décliné en un plan d'actions opérationnelles (action – pilote – partenaires – calendrier – pistes de financement – définition du suivi avec indicateurs et gouvernance). Cette phase de 3 mois donnera lieu à un rendu avec réunion du comité de pilotage puis présentation au comité de suivi.**

### **PHASE 3 : Diffusion auprès des exploitations du territoire**

#### **○ Capitaliser à partir de ce projet « pilote »**

La capitalisation et l'information autour de ce projet se feront notamment par le biais :

- de la rédaction régulière d'articles dans la presse agricole faisant état de l'avancement de ce projet, et le relais sur le site internet de la chambre d'agriculture et de ses partenaires, Des tutoriels présentant les différents itinéraires techniques seront réalisés tout au long du projet,
- de visites et de démonstrations auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles spécialisés, des partenaires financiers, ... journées thématiques,...
- de la diffusion de références acquises après plusieurs années de mise en œuvre

Des supports spécifiques (plaquette de présentation, référence technico-économiques...) permettront à terme permettre de mettre en valeur les pratiques innovantes mises en œuvre au sein des collectifs du territoire (groupe projet, échange éleveurs/céréaliers, ...) et les investissements collectifs (unités de transformation et/ou préparation des protéines, équipements permettant de mieux gérer l'eau, ...).

#### **○ Informer les exploitants et définir les modalités d'accompagnement des exploitations dans leurs évolutions**

Cette phase devra permettre d'informer les exploitants du territoire du champ des possibles en matière d'amélioration de l'autonomie protéique des exploitations afin de proposer des pistes de réflexion pour améliorer leur propre système.

Il s'agira par exemple d'organiser une journée thématique en s'appuyant notamment sur le témoignage d'éleveurs d'autres territoires, sur le retour d'expériences réussies, sur la mise en avant de pratiques innovantes, etc.

Afin que les éleveurs et opérateurs puissent s'approprier pleinement les nouvelles techniques et/ou pratiques qui les accompagnent, il convient au préalable de disposer des moyens de les visualiser, les tester et d'acquérir des références adaptées au contexte local (nature des sols, conditions climatiques, système d'exploitation, assolements, besoins du troupeau, ...).

Ceci passe notamment par :

- la planification de tours de plaine
- le suivi au sein des groupes, des pratiques d'alimentation et le système fourrager de chacun, la diversité des fourrages riches en protéines (mélanges céréales-protéagineux, dérobées fourragères, prairies, ...), ainsi que leur valorisation de la ration.

**Cette phase de 3 mois donnera lieu à un rendu (bilan de phase de diffusion et proposition de suites à donner) avec réunion du comité de pilotage.**

De ce fait le présent projet sur une zone pilote de la Bresse, pourra sans aucun doute utilement servir à d'autres régions de polyculture d'élevage, confronté aux mêmes enjeux, au regard de cette question de la résilience des systèmes de production.

## 5. Méthodologie et gouvernance

Le prestataire devra intégrer dans son équipe plusieurs partenaires agricoles concernés par le sujet sur le territoire Bresse. Les prestataires potentiels sont la chambre d'agriculture, la fédération départementale des CUMA, le contrôle laitier, les coopératives, le CETA Bressan, etc.

Il devra proposer un mode de gouvernance comprenant :

- le pilote du projet
- les partenaires associés
- un comité de pilotage composé des partenaires pilotes dans lequel le maître d'ouvrage, la DDT 01 et le conseil départemental de l'Ain seront associés
- un comité de suivi, composé de tous les acteurs du territoire, avec un rôle d'orientation stratégique des axes définis lors de la réunion présidée par le préfet et le président de la chambre d'agriculture en juin 2019.

## 6. Planning et délais

Le projet devra être lancé en septembre 2019 pour une durée prévisionnelle de 10 mois. Les délais de chaque phase sont précisés au paragraphe 4.

Le prestataire proposera un calendrier prévisionnel détaillé incluant les différentes phases du projet et assurera un rendu au comité de pilotage au fur et à mesure de l'avancée des études.

## 7. Déroulement de l'appel d'offres

18 juillet 2019 : publication de l'appel d'offres

30 août 2019 : clôture de l'appel d'offres

Les offres seront adressées à Anne Carton, directrice de Cap Rural, à l'adresse [direction@caprural.org](mailto:direction@caprural.org)

**en proposant une note méthodologique comprenant le détail des prestations, le planning et le prix.**

- 1ere quinzaine de septembre 2019 : sélection du candidat retenu
- Fin septembre 2019 : lancement du projet